

Règlement du jeu
« Quiz COSMEBIO »

Article 1 : Présentation de l'Organisateur

COSMEBIO®, 1^{ère} association mondiale de cosmétiques écologiques et biologiques dont le siège est situé Pôle Ineed – Rovaltain TGV - 1, rue Marc Seguin – BP 11132 – 26958 Valence cedex 9 (ci-après « l'Association » ou l'« Organisateur »), organise du **28 mars 2014 au 29 décembre 2014**, l'opération « Quiz COSMEBIO » portant sur un ensemble de jeux gratuits sans obligation d'achat, sur sa page Facebook.

COSMEBIO® fédère l'ensemble des acteurs de la filière cosmétique et représente à ce jour environ 375 adhérents français et étrangers : principalement des laboratoires et distributeurs en marque propre, et des fournisseurs de matières premières et sous-traitants.

Article 2 : Objet du jeu

Le jeu est accessible à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion du personnel des sociétés et associations organisatrices, des personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille en ligne directe.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux gagnant(s) une attestation d'emploi, ou une attestation de POLE EMPLOI ou un certificat de retraite le cas échéant, prouvant leur non-appartenance à l'une des catégories ci-dessus.

Une seule participation par foyer, même nom, même adresse postale et/ou même adresse de courrier électronique, est admise.

Les participants déclarent avoir pris connaissance et accepté le présent règlement qui s'impose à eux.

Les participants peuvent concourir par équipe mais dans ce cas, les prix et lots remis devront être partagés par l'équipe.

Article 3 : Dates du jeu

Le jeu « Quiz COSMEBIO » débutera le **28 mars 2014** et se clôturera le **29 décembre 2014**. Il comprend au cours de cette période, plusieurs étapes mensuelles distinctes énumérées ci-dessous :

- « Un air de printemps » du 28 mars au 10 avril 2014
- « COSMEBIO célèbre la journée mondiale de la Terre » le 22 avril 2014
- « Je t'aime tout en Bio maman » du 5 au 15 mai 2014
- « Le Bio musclé pour papa ! » du 27 mai au 5 juin 2014
- « Coquillages et crustacés » du 1er au 10 juillet 2014
- « Hy-dra-ta-tion ! » du 31 juillet au 18 août 2014
- « Ma boîte à Beauté » du 16 au 25 septembre 2014
- « Mon p'tit bout de chou ! » du 16 au 30 octobre 2014
- « Le Luxe 'loves' Bio » du 13 au 27 novembre 2014
- « Je scintille pour les fêtes », découpé en 5 phases : 1^{er}, 8, 15, 22, 29 décembre 2014

Article 4 : Principe du jeu

Le but de l'opération est de valoriser la variété et la qualité des produits cosmétiques labellisés COSMEBIO® et d'assurer la promotion de la démarche de l'Association.

Le jeu est destiné aux principales cibles de l'Association et se présente sous forme de Quiz.

Article 5 : Modalités de participation au jeu

Pour participer au jeu, chaque participant doit :

- Accéder à la page Facebook de COSMEBIO®, accessible depuis l'adresse : <https://www.facebook.com/pages/Cosmebio/176846562497500>;
- Remplir au minimum son prénom, nom et adresse mail
- Accepter le règlement du jeu concours
- Répondre à la question posée à travers le formulaire présent sur l'application Facebook

Article 6 : Désignation des gagnants

Un ou plusieurs gagnants peuvent être déclarés dans le cadre d'une étape de l'opération « *Quiz COSMEBIO* » suivant les modalités de désignation spécifiques à chacune de ces étapes:

- Un gagnant est déclaré dans le cadre du jeu « Un air de printemps ». Le gagnant est celui tiré au sort parmi les bonnes réponses. Il est désigné le 11 avril 2014.
- Trois gagnants sont déclarés dans le cadre du jeu « COSMEBIO célèbre la journée mondiale de la Terre ». Les gagnants sont ceux tirés au sort parmi les bonnes réponses. Ils sont désignés le 23 avril 2014.
- Cinq gagnants sont déclarés dans le cadre du jeu « Je t'aime tout en Bio maman ». Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses. Ils sont désignés le 16 mai 2014.
- Quatre gagnants sont déclarés dans le cadre du jeu « Le Bio musclé pour papa ! ». Les gagnants sont ceux tirés au sort parmi les bonnes réponses. Ils sont désignés le 6 juin 2014.
- Trois gagnants sont déclarés dans le cadre du jeu « Coquillages et crustacés ». Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses. Ils sont désignés le 11 juillet 2014.
- Deux gagnants sont déclarés dans le cadre du jeu « Hy-dra-ta-tion ! ». Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses. Ils sont désignés le 19 août 2014.
- Quatre gagnants sont déclarés dans le cadre du jeu « Ma boîte à Beauté ». Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses. Ils sont désignés le 26 septembre 2014.
- Trois gagnants sont déclarés dans le cadre du jeu « Mon petit bout d'chou ». Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses. Ils sont désignés le 31 octobre 2014.
- Un gagnant est déclaré dans le cadre du jeu « Le Luxe 'loves' Bio ». Le gagnant est tiré au sort parmi les bonnes réponses. Il est désigné le 28 novembre 2014.
- Cinq gagnants (un par semaine) sont déclarés dans le cadre du jeu « Je scintille pour les fêtes ». Les gagnants sont ceux qui ont été tirés au sort parmi les bonnes réponses. Ils sont désignés le 2 décembre 2014, 9 décembre 2014, 16 décembre 2014, 23 décembre 2014 et 5 janvier 2015.

Les gagnants, désignés sous la responsabilité de l'Organisateur, seront alertés par e-mail dans un délai de 21 jours à compter de la fin de chaque étape du jeu telle qu'énumérée à l'article 3 ci-dessus.

Ils seront invités à communiquer leurs coordonnées postales dans le cadre de la réception des lots.

Article 7 : Description des lots

Les lots remis aux gagnants varient en fonction de l'étape du jeu « *Quiz COSMEBIO* » et du thème associé :

date du concours	thème	Désignation des GAGNANTS	LOT à gagner	nom du produits	Marque	contenance	Prix à l'unité en €	Prix par lot en €	
du 28 mars au 10 avril 2014	Un air de printemps	Un seul gagnant est déclaré. Il gagne 1 lot de cosmétiques d'une valeur d'environ 70€. Le gagnant est celui tiré au sort parmi les bonnes réponses.	lot 1	Crème Eclat	cinq mondes	50 ml	49	68,5	
				Lait nourrissant	Les terriennes	200 ml	16		
				Masque argile	Lovea	75 ml	3,5		
mardi 22 avril	COSMEBIO célèbre la journée mondiale de la terre	Trois gagnants sont déclarés. Ils gagnent un ou plusieurs cosmétiques d'une valeur d'environ 50€. Les gagnants sont ceux tirés au sort parmi les bonnes réponses.	lot 1	crème à la cire	Le Rucher apirium	30 ml	36	54,94	
				Aroma roll marchand de sable	Kart	7,5 ml	8,99		
				dentifrice ayurvédique	Neem & Triphala	75 ml	9,9		
			lot 2	Serum régénérant	Hevea	30 ml	49	54,95	
				Crèmes pour les mains	La Vie Claire	75 ml	5,95		
			lot 3	Crème onctueuse nourrissante	So Bio éthic	50 ml	14,5	49,4	
				rouge à lèvres	SLA	3,5g	16,9		
				masque reminéralisant	Ylaé	75 ml	18		
			lot 4	Crème anti rougeurs	Phyderma	50 ml	24,9	49,9	
				L'Or Bio	Melvita	100 ml	25		
du 5 au 15 mai 2014	Je t'aime tout en Bio maman	Cinq gagnants sont déclarés. Ils gagnent 1 ou plusieurs cosmétiques d'une valeur d'environ 60€. Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses	lot 1	Eau Micellaire	H2bio	200 ml	26,95	65,45	
				Crème visage	Pulpe de vie	30 ml	19,9		
				Reine de Hongrie	Centella	100 ml	18,6		
			lot 2	huile de massage drainante	Eona	100 ml	12,9	61,2	
				Huile bien-être velours	Fun'éthic	100 ml	23,5		
				Masque détox vitaminé	Bio beauté Nuxe	50 ml	14,9		
				Rouge à lèvres 204 orchidée	Bo Ho Green	3,5	9,9		
			lot 3	huile pure	Rosazucena	20 ml	68	68	
			lot 4	Fards à paupières Mélodie de Prune	So Bio Ethic		14	63	
				Crème Eclat	cinq mondes	50 ml	49		
			lot 5	Algomasque tenseur	Paris exclusive To	75 ml	39,5	65,4	
				gommage double action	Bains de St thomas	200 ml	25,9		
			du 27 mai au 5 juin 2014	Le Bio musclé pour papa	Quatre gagnants sont déclarés. Ils gagnent un ou plusieurs cosmétiques d'une valeur d'environ 30€. Les gagnants sont ceux tirés au sort parmi les bonnes réponses.	lot 1	shampooing poudre	Guayapi	50 g
Crème à raser	Fleur des Mauges	125 ml					17,2		
lot 2	Crème anti-âge	Centella				40 ml	45,9	45,9	
	Savon à Barbe	Centifolia				64g	4,4		
lot 3	Shampooing Douche	Fleur des Mauges				250 ml	11,9	30,7	
	Gel moussant	Centifolia				250 ml	14,4		
lot 4	Gel nettoyant désincrustant	Senteurs du Sud				125 ml	15,9	32,8	
	Soin Protecteur	Cattier				50 ml	16,9		
du 1er au 10 juillet 2014	Coquillages et crustacés	Trois gagnants sont déclarés. Ils gagnent un ou plusieurs cosmétiques d'une valeur de 35€ environ. Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses.	lot 1	Crème Solaire 30	Evoo	50 ml	18,9	35,8	
				huile visage et corps	Terre d'Oc	50 ml	15,95		
			lot 2	Huile sublime	Cinq Mondes	150 ml	38	38	
				Monoï	Bio OK	100 ml	13		
			lot 3	Huile Sèche	Abeillie	100 ml	19,95	32,95	
du 31 juillet au 18 août 2014	Hy-dra-ta-tion !	Deux gagnants sont déclarés. Ils gagnent des cosmétiques d'une valeur de 33€ environ. Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses.	lot 1	Nectar cheveux normaux à très secs	K pour Karité	50 ml	16	34,2	
				Baume hydratant	Belengaia	80 ml	18,2		
				mon shampooing cheveux secs	secrets de provence	85 g	5,95		
			lot 2	Crème visage	Equiderme	50 ml	29,2	35,15	
du 16 au 25 septembre 2014	MA BOITE A BEAUTE	Quatre gagnants sont déclarés. Ils gagnent une Boîte à Beauté d'une valeur d'environ 30€. Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses.	4 boîtes à beauté à gagner				7 à 8 cosmétiques labellisés COSMEBIO	30	30
du 16 au 30 octobre 2014	mon petit bout d'chou !	Trois gagnants sont déclarés. Ils gagnent des cosmétiques d'une valeur de 25€ environ. Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses.	lot 1	Kit de maquillage zèbre et tigre	Namaki	3 x 2,5 g	9,9	27,9	
				Lait de Toilette	Olive & Calisson	200 ml	18		
			lot 2	Eau nettoyante enfant	Centifolia	250 ml	9	28,9	
				Eau de senteur	Acorelle	50 ml	19,9		
			lot 3	Crème hydratante	Bcombio	100ml	7,9	25,8	
				Lotion nettoyante	Dermatherm	150 ml	17,9		
du 13 au 27 novembre 2014	Luxe loves Bio	Un gagnant est déclaré. Il gagne un coffret de cosmétique d'une valeur de 158€. Le gagnant est tiré au sort parmi les bonnes réponses.	lot 1	La Cure Ageless 1 sérum et 1 crème	Phyto 5	15 et 30 ml	158	158	
lundi 1, 8, 15, 22, 29 decembre	Je scintille pour les fêtes	Cinq gagnants (un par semaine) sont déclarés. Ils gagnent un ou plusieurs cosmétiques d'une valeur supérieure à 50€. Les gagnants sont tirés au sort parmi les bonnes réponses.	lot 1	Serum anti-âge	Paris Exclusive To	30 ml	59,5	59,4	
				Baume réparateur lèvres	Les Terriennes	15 ml	6,9		
			lot 2	Elixir des Reines	Sanoflore	30 ml	32,5	52,9	
				shampooing poudre	Guayapi	50 g	13,5		
				Lait corps	Terre d'Oc	250 ml	13		
			lot 3	Crème régénératrice	DEVA	50 ml	15,6	55,1	
				Huile sèche et massage	Oniria cosmétique	100 ml	26,5		
			lot 4	Gommage sublime	Cinq Mondes	200 ml	55	55	
				Lait sensoriel	Bio Carnac	200 ml	23		
				Masque détox vitaminé	Bio beauté Nuxe	50 ml	14,9		
lot 5	Mousse nettoyante	Argandia	150ml	17,95	55,85				

Les lots sont remis aux gagnants par voie postale. En l'absence d'une réponse dans un délai maximal de 30 jours à compter de la notification faite au gagnant, celui-ci perd tout droit au lot gagné et ne pourra plus le réclamer au-delà de cette date.

Les lots ne peuvent pas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces, ni être remplacés par d'autres lots. Lorsqu'il y a plusieurs gagnants et plusieurs lots au cours d'une étape du jeu « *Quiz COSMEBIO* », les lots sont répartis entre les gagnants au moyen d'un tirage au sort sans que les gagnants ne puissent ainsi faire de demande d'un lot en particulier.

Article 8 : Informatique et Libertés

Les informations recueillies auprès des participants sont régies par les dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Elles seront utilisées par l'Association ainsi que par ses prestataires de services. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de modification des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement à des fins de prospection.

Ces droits peuvent être exercés, à tout moment, par demande écrite adressée à :

COSMEBIO
Pôle Ineed - Rovaltain TGV
1, rue Marc Seguin
BP 11132 ALIXAN
26958 VALENCE CEDEX 9

Article 9 : Responsabilité de l'Organisateur

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'Association se réserve le droit :

- D'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ces jeux, en tout ou partie,
- De remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

L'Association ne saurait voir sa responsabilité engagée ni du fait de l'impossibilité de contacter les gagnants, ni de l'impossibilité technique à envoyer les réponses via l'application Facebook.

Article 10 : Décharge de Facebook

Les jeux ne sont pas associés à, ou gérés ou sponsorisés par Facebook.

Les informations communiquées par les participants sont fournies à l'Association et non à Facebook.

Article 11 : Dépôt et acceptation

La participation au présent jeu, en tout ou partie, implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions par le participant. Le règlement est déposé chez Maître Axelle MATAIX - 17 rue Tronchet, 69006 LYON.

Le règlement peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : COSMEBIO, Pôle Ineed – Rovaltain TGV - 1, rue Marc Seguin – BP 11132 – 26958 Valence cedex 9. Le timbre nécessaire à la demande sera remboursé sur demande au tarif lent en vigueur, toute demande de remboursement devra impérativement être effectuée 14 jours maximum après la date de fin du jeu ».

Article 12 : Règlement des litiges

Si une ou plusieurs dispositions devaient être déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le fait de participer au jeu, en tout ou partie, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

Tout différend à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, à défaut le litige sera soumis aux juridictions compétentes. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture de chacune des étapes du jeu telles qu'énumérées à l'article 3 ci-dessous.

Sur simple demande écrite à la même adresse que l'article 8, les frais de connexion à internet nécessaire à la lecture du règlement et à la participation au jeu seront remboursés au tarif local en heure pleine en vigueur (frais de connexion remboursés sur la base de 2 minutes de connexion RTC).

La demande de remboursement doit être accompagnée d'un justificatif de l'opérateur télécom ou du fournisseur d'accès internet, mentionnant la date, l'heure et la durée de l'appel. Il est entendu qu'il n'y a pas de remboursement dans le cas où la participation est effectuée dans le cadre d'un forfait illimité (ADSL, Câble ou autre...). Ce remboursement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).